

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

OFFRE DE SERVICE

Gérer un traitement de données personnelles (RGPD)

Secrétariat général



DESCRIPTION DE L'OFFRE

Vous vous demandez..

- Puis-je mettre en place un traitement de données personnelles ?
- Quelles sont mes obligations au regard du RGPD ?
- Dois-je réaliser une analyse d'impact (AIPD) ?
- Comment garantir la conformité de mon traitement ?

Ce que je vous apporte :

- Un accompagnement dans la mise en œuvre de votre traitement de données personnelles
- Un conseil sur les obligations à respecter au regard du RGPD
- Une aide à l'évaluation des risques
- Un appui à la réalisation d'une analyse d'impact (AIPD) si nécessaire



POINT DE CONTACT

Bénédicte VERGNE

SAJ > Déléguée à la protection des données

Email : dpo@ensae-ensai.fr

Téléphone : 01.70.26.68.06



PUBLIC CIBLE

L'ensemble des directions et services des entités du groupe :

ENSAE Paris ; ENSAI ; CREST ; ENSAE-ENSAI formation continue ; Secrétariat Général.



ACCÈS À L'OFFRE

Vous contactez le Délégué à la protection des données dès que vous envisagez un traitement de données personnelles.

Le DPD vous accompagne dans les étapes suivantes :

- i. Définition du traitement
 - a. définir la finalité du traitement
 - b. identifier la base légale (consentement, obligation légale, mission d'intérêt général, etc.)
- ii. Vérification des principes RGPD
 - a. minimisation des données (ne collecter que les données nécessaires)
 - b. limitation des finalités
 - c. exactitude des données
 - d. limitation de la durée de conservation
- iii. Information des personnes
 - a. rédaction des mentions d'information
 - b. information sur les droits des personnes (accès, rectification, effacement, etc.)
- iv. Gestion des sous-traitants
 - a. identification des sous-traitants
 - b. vérification des obligations RGPD
 - c. encadrement contractuel
- v. Analyse d'impact (AIPD)
 - a. évaluation des risques pour les droits et libertés
 - b. réalisation d'une AIPD si nécessaire
- vi. Formalisation du traitement
 - a. rédaction de la fiche e traitement



ENGAGEMENTS

Le Délégué à la protection des données s'engage à :

- intervenir en amont de la mise en œuvre des traitements de données à caractère personnel
- accompagner l'évaluation des risques et la réalisation d'une analyse d'impact (AIPD) lorsque nécessaire
- apporter un appui pour garantir le respect du cadre RGPD



PÉRIMÈTRE DE L'OFFRE

Cette offre concerne les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre par les services du Groupe ENSAE-ENSAI, relevant du cadre du RGPD, incluant :

- les traitements de données personnelles
- les analyses d'impact (AIPD)
- les obligations liées à la protection des données
- les activités impliquant des sous-traitants